

Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Prades
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil
de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes
Séance du Lundi 25 octobre 2021

Membres du conseil communautaire statutairement : 36

Membres ayant pris part à la délibération () :

Date de convocation :

Secrétaire de séance :

Objet : Emprunts à court terme (attente subventions et FCTVA) Atelier de découpe

Le lundi 25 octobre 2021 à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes à La Llagonne sous la Présidence de Pierre BATAILLE. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président rappelle que la Communauté de communes Pyrénées réalise un atelier de découpe pour un montant estimatif d'opération de 1 676 000 € ht.

Il précise que ce projet est budgétisé dans un budget annexe dédié, assujetti à la TVA

Le président rappelle que cet atelier de découpe fera l'objet d'un contrat type crédit-bail avec la perception d'un loyer.

Il rappelle que la communauté de communes obtiendra des subventions sur justifications de factures une fois les factures payées.

Le Président propose donc de faire, pour ce programme, un emprunt à court terme à la banque xxxx de 369 266€ à un taux de 0.70% sur 24 mois remboursable au fur et à mesure des encaissements des subventions et de FCTVA.

OUI CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE A L'UNANIMITE :

-

- **D'emprunter a la banque xxxx 369 266€ à un taux de 0.70% sur 24 mois**
- **D'autoriser le Président à signer tout document en ce sens.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Llagonne, le 25 octobre juin 2021

Pierre BATAILLE
Président